



Mairie de VULBENS
Haute-Savoie

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal mercredi 11 juin 2014

Membres présents : Frédéric BUDAN, Gilles DEGENEVE, Gérard FORAY, Floriane MUHLEMATTER, Florent BENOIT, Sylvie MELCONIAN, Sylvie RINALDI, Franck SAUTIER, Micheline BAROZIER, Daniel ZUABONI, Monique AVANTHAY, Caroline BILLOT, Fabrice DOMERGUE

Excusés : Frédérique GUILLET, Emma PARENT



Elodie CHARVET, chargé de mission auprès de la Communauté de Communes du Genevois, est présente le Contrat Corridors biologiques Champagne-Genevois.

1. Désignation du secrétaire de séance

Sylvie MELCONIAN est désignée en tant que secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu

Le procès verbal de la séance du Conseil municipal du 14 mai 2014 est adopté à l'unanimité.

3. Modalités d'organisation du recensement INSEE 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles va s'effectuer le recensement Général de la Population en 2015 et précise qu'il est responsable dans la commune de l'exécution du recensement dans le cadre des instructions fournies par l'INSEE. Une indemnité sera versée à la commune par l'INSEE.

La commune va être divisée en deux districts. Le Maire va donc être amené à nommer un coordonnateur communal et deux agents recenseurs.

Considérant qu'aux termes de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, une collectivité peut recruter des agents non titulaires pour faire face à un besoin occasionnel,

Considérant que le recensement de la population tel qu'il ressort de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 et du décret n°2003-485 du 5 juin 2003 présente les caractères d'un besoin occasionnel,

Considérant que le personnel communal ne pourra assurer la charge entière de ces missions,

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à nommer un coordonnateur communal et à recruter deux personnes pour exercer les fonctions d'agent recenseur,

Dit que ces 3 agents percevront pour l'ensemble de leur mission, qui se déroulera du 15 janvier au 14 février 2015, une indemnité qui sera définie par arrêté municipal,

Précise que les crédits correspondants ainsi que la dotation INSEE seront inscrits au budget primitif 2015.

4. Examen des fiches Agenda 21

Comme convenu, le comité de pilotage Agenda 21 propose des fiches action au conseil municipal qui décide de leur réalisation ou non.

- **Plantation d'arbres à la sortie Ouest du village**

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

Par 9 voix pour, 2 contre, 2 abstentions,

Emet un **avis favorable sous réserve** de connaître le coût, la faisabilité et les essences d'arbres choisies

- **Prairie non fauchée au chemin de la Scie**

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

Par 4 voix pour, 8 contre, 1 abstention,

Emet un **avis défavorable** en raison principalement de la difficulté à débroussailler ce terrain peu accessible une fois que l'herbe a été laissée à elle-même.

- **Refuge pour la biodiversité**

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

Par 9 voix pour, 0 contre, 4 abstentions,

Emet un **avis favorable sous réserve** de la définition de la taille et du coût d'un abri à insectes/oiseaux/mammifères, qui pourra être réalisé par les enfants à l'école

- **Actualisation du plan de la commune**

Il s'agit d'une compétence communale ; ce projet sera confié à la commission information.

Le Conseil municipal remercie de Comité Agenda 21 pour ses propositions.

5. Vente terrain zone Chavannoux / Monsieur PINTO

Monsieur Ernesto MARTINHO PINTO, artisan maçon, souhaite installer son entreprise sur la zone artisanale des Grands Chavannoux.

Il souhaite y acquérir la parcelle ZL 115 d'une surface de 1042 m² pour y construire son atelier de 150 m². Cette parcelle avait été attribuée à Monsieur DA SILVA qui, depuis, a abandonné son projet. Elle est donc de nouveau disponible.

Le Conseil prend connaissance de la demande de permis de construire de Monsieur PINTO.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la vente à Monsieur Ernesto MARTINHO PINTO de la parcelle ZL 115 d'une surface de 1042 m² au prix de 38 € HT, soit 39 596 €, sous réserve de l'obtention de son permis de construire

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et toutes pièces s'y rapportant

Précise que la TVA est à payer à la commune qui la reversera au service des impôts

6. Aménagement d'un giratoire route de Raclaz en entrée d'agglomération

Un projet de lotissement voit progressivement le jour, dont le promoteur devra travailler avec la commune pour réaliser l'aménagement de l'entrée du village en venant de Dingy, pour assurer la desserte des terrains des nouveaux habitants autant que la sécurité de tous ceux qui empruntent cette route. Une étude du coût de l'opération est en cours et des financements sont possibles auprès du Conseil général 74 pour la partie bitumes et dans le cadre d'un plan urbain partenarial avec le promoteur.

7. Réforme des rythmes scolaires

Une réunion d'information concernant les modalités d'application de la réforme des rythmes scolaires à CHEVRIER et VULBENS se tiendra à la cantine du groupe scolaire de VULBENS le mercredi 18 juin à 20h. En substance, les temps d'accueil périscolaire se feront en prolongement de la pause méridienne et proposeront 3 types d'activités : bibliothèque, bricolage, espaces ludiques agréés par l'Education nationale. Ces TAP seront gratuits. Les aménagements nécessaires seront réalisés durant l'été ainsi que les recrutements et les nouveaux emplois du temps des personnels.

8. Informations

• Vie du village

✓ **Voie verte** : le Conseil général est en attente de certains documents administratifs pour notifier le marché. L'entreprise a été recontactée la semaine précédente à ce sujet. Tout est en place pour organiser une réunion préparatoire au plus tôt dès la notification du marché. Le contrôleur des travaux en charge du dossier associera la commune à cette réunion.

✓ Le propriétaire de la maison que la commune loue, avec Dingy, pour abriter la **microcrèche** a fait savoir qu'il souhaitait vendre sa maison. Renseignement pris auprès de l'administration des Domaines qui estime le bien à 418 000 € et consultation faite auprès d'un organisme de crédit, il faudrait pour acquérir ce bien que les communes acquittent sur 20 ans des mensualités représentant près du double du loyer payé actuellement. L'autre option serait

de rénover la partie de l'ancienne maternelle du Centre ECLA ; les travaux sont estimés à 70 000 € et pourraient bénéficier d'aides. La réflexion doit aussi prendre en considération le transfert de la compétence « Petite enfance » à la CCG au 01/01/2015. Le dossier est donc encore ouvert, en attente de nouveaux développements.

✓ Le repas des anciens organisé par le **CCAS** a reçu de nombreux compliments de la part des 104 participants.

✓ Le Maire a été élu à l'**association des Maires** de Haute Savoie.

✓ **Syndicats** : le SIPCV gère actuellement les problèmes liés aux « rave party » dont la fréquence atteint 2 par semaine vers Arcine.

Au sein du SIAV, 2 commissions ont été mises en place pour servir de force de propositions.

- **Travaux**

Les travaux du forage d'eau potable de Matalilly ont commencé.

La ligne ERDF qui passe au dessus du lotissement le Bettet sera déviée ou bien enfouie.

Les 2 nuits du 16 au 17 juin et du 17 au 18 juin, la RD 1206 sera fermée de 20h à 6h pour la réfection du giratoire route de Faramaz.

Les agents ont commencé à faire le marquage au sol pour les lignes de pédibus.

Un bicouche est en cours de réalisation chemin de la forêt de Cologny et chemin de la Cisetette.

- **Communauté de Communes du Genevois**

✓ Dans le cadre du schéma départemental des **gens du voyage**, la CCG recherche des terrains pour sédentariser 3 familles.

✓ La pénurie locale de médecins et également d'infirmières libérales amène la commission gérontologie à réfléchir sur la création de **maisons médicales**. Elle travaille aussi sur la problématique du maintien à domicile.

✓ **L'association passage** a tenu son assemblée générale. Elle gère 39 éducateurs et 2 apprentis, et intervient sur 11 communes et une communauté de communes. Elle recense 2 545 jeunes en rupture sociale, qui ont un âge moyen de 15 ans et demi et dont 37 % sont des filles. 229 d'entre eux habitent sur la CCG. L'association fait de la prévention à la sortie des collèges et circule dans les communes grâce au J'Bus, un bus itinérant. Elle organise des séjours et des chantiers d'insertion qui concernent environ 400 jeunes. Dans 75% des cas, le lien avec les familles existe.

- **Agenda** : Fête du 14 Juillet : RDV aux ateliers municipaux à partir de 20h

✓ Les comptes-rendus du Conseil municipal, des commissions de la CCG, du SIPV, du SIAV et du SIPCV sont à votre disposition en Mairie, sur le site internet de la commune www.vulbens.fr (n'hésitez pas à consulter les actualités, le site est régulièrement mis à jour) et sur le site internet de la CCG www.cc-genevois.fr.

La séance est levée à 23h00.

